



Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr. générale

Français

Original : anglais

Première session ordinaire de 2020

14 février 2020

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

Rapport de la deuxième session ordinaire de 2019, du 9 au 10 septembre 2019

I. Questions d'organisation

1. La deuxième session ordinaire de 2019 du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) s'est tenue au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York du 9 au 10 septembre 2019.
2. Le Conseil d'administration a élu Susan Mwangi (Kenya) au Bureau pour représenter les États d'Afrique en qualité de Vice-Présidente jusqu'à la fin de l'année 2019, en remplacement de l'ancienne Vice-Présidente Koki Muli Grignon, Représentante permanente adjointe du Kenya auprès des Nations Unies, dont le mandat à New York est récemment arrivé à son terme.
3. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire annoté et le plan de travail de la deuxième session ordinaire (UNW/2019/L.4), et approuvé le rapport de la session annuelle, qui s'est tenue du 18 au 20 juin 2019 (UNW/2019/5). Le Conseil d'administration a également approuvé l'ordre du jour provisoire et le plan de travail envisagés pour la première session ordinaire de 2020, prévue le 14 février (voir l'annexe I), et examiné le projet de plan de travail annuel pour 2019 en vue d'adopter celui-ci lors de la première session ordinaire de 2020.
4. Le Conseil d'administration a adopté quatre décisions : 2019/10 – Prévisions budgétaires intégrées de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour l'exercice biennal 2020-2021 ; 2019/11 – Dialogue structuré sur le financement des objectifs du Plan stratégique 2018-2021 d'ONU-Femmes pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; 2019/12 – Examen conjoint des définitions des coûts existantes et des classifications des activités et des coûts associés ; et 2019/13 – Méthodes de travail du Conseil d'administration, telles que décrites à l'annexe II du présent rapport.



II. Déclarations liminaires

5. La Vice-Présidente du Conseil d'administration, Katalin Annamária Bogyay, Représentante permanente de la Hongrie auprès des Nations Unies, a officiellement ouvert la session au nom de la Présidente du Conseil d'administration, Pernelle Beckles, Représentante permanente de la République de Trinité-et-Tobago auprès des Nations Unies.

6. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Phumzile Mlambo-Ngcuka, a adressé ses condoléances à toutes les personnes touchées par l'ouragan Dorian, aux Bahamas et ailleurs. Cet événement est venu cruellement rappeler le caractère d'urgence qui entoure le Sommet sur le climat prévu pour la seconde moitié du mois de septembre 2019.

7. Madame Mlambo-Ngcuka a souhaité la bienvenue à la représentante des États d'Afrique nouvellement élue au Bureau et a remercié l'ancienne Vice-Présidente pour son dévouement. Puisqu'il s'agissait de la dernière session officielle présidée par la Représentante permanente de la République de Trinité-et-Tobago auprès des Nations Unies, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes a exprimé sa reconnaissance envers la Présidente pour ses conseils et son soutien hors pair tout au long de son mandat. Faisant allusion à l'événement récemment organisé par ONU-Femmes qui a réuni 45 femmes Représentantes permanentes siégeant à New York, elle s'est félicitée de la présence grandissante des femmes aux postes de direction les plus élevés au sein des Nations Unies.

8. Elle a par ailleurs remercié les membres du Bureau, qui ont travaillé sans relâche tout au long de l'année pour encadrer les processus décisionnels, présider les réunions et encourager le dialogue entre ONU-Femmes et les États membres.

9. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a informé le Conseil d'administration de la désignation récente des responsables suivants : Daniel Seymour, Directeur de la Division des partenariats stratégiques ; Sabine Freizer, responsable de la Section « Leadership et gouvernance » ; et Sarah Hendriks, dont l'entrée en fonction au poste de Directrice de la Division des programmes et des politiques est prévue pour octobre 2019.

10. Les années 2019 et 2020 constituent une période de réajustements stratégiques pour ONU-Femmes, qui entend s'aligner sur les réformes engagées par les Nations Unies et fait actuellement l'objet d'un processus de gestion du changement. En outre, ONU-Femmes a joué un rôle crucial dans l'évaluation des progrès réalisés au cours des 25 années qui se sont écoulées depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, à travers le lancement d'une vaste campagne de mobilisation intergénérationnelle intitulée « Génération Égalité ».

11. Madame Mlambo-Ngcuka a salué les efforts des États membres ayant présenté des évaluations nationales détaillées et a prié instamment les autres pays de communiquer leurs résultats. Elle a expliqué que les bureaux régionaux et de pays apportaient leur soutien à des travaux approfondis et multipartites, menés aux niveaux national et régional, et que des commissions régionales réalisaient des évaluations à l'échelon local. Ces évaluations formeront la base du rapport du Secrétaire général à la Commission de la condition de la femme (CSW) et guideront les discussions portant sur les moyens d'accélérer la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, qui se dérouleront lors de la 64^e session de la Commission.

12. Ces travaux fourniront également des informations essentielles concernant les obstacles qui continuent d'entraver la progression vers l'égalité des sexes et l'ouverture de perspectives prometteuses. Il sera alors possible de former des

coalitions d'action pour s'emparer de ces problèmes à une plus grande échelle. Il est prévu que ces coalitions soient lancées lors du Forum Génération Égalité, qui se tiendra les 7 et 8 mai au Mexique, et qu'elles présentent leurs conclusions en France, du 7 au 10 juillet 2020.

13. Madame Mlambo-Ngcuka a ensuite abordé la question de la mobilisation des ressources et a sollicité l'appui du Conseil d'administration en vue d'atteindre les projections de recettes présentées dans le cadre du budget institutionnel pour 2020-2021. Elle lui a également demandé de fournir le soutien et l'encadrement nécessaires à la mise en œuvre effective de ce budget. ONU-Femmes a bénéficié d'une dynamique positive, quoique modeste, au cours de l'année écoulée. Le rapport 2019 relatif au dialogue structuré sur le financement (UNW/2019/8) révèle qu'en 2018, le montant des recettes réalisées par ONU-Femmes a atteint un niveau historiquement élevé, soit 404,7 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 7 % par rapport à 2017. Bien que les ressources ordinaires aient augmenté de près de 2 % dans un climat où d'autres entités ont connu une baisse dans ce domaine, cette progression est principalement alimentée par la hausse d'autres ressources (+ 9,8 %).

14. Une amélioration a également été constatée en ce qui concerne la prévisibilité des ressources, favorisée par une proportion croissante d'accords pluriannuels. Un total de 29 pays ont signé des engagements pluriannuels, dans le cadre desquels le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse se sont engagés à hauteur de plus de 15 millions de dollars par an. ONU-Femmes se félicite de la confiance témoignée par ses partenaires à l'égard de son action, réaffirmée par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN). Par ailleurs, en 2019, ONU-Femmes a atteint ses objectifs s'agissant des ressources hors ressources de base, notamment grâce aux contributions de l'Union européenne.

15. Reconnaissant qu'il existe actuellement un écart de financement de 7 millions de dollars pour 2019, ainsi qu'un déficit de 56 millions de dollars sur les 200 millions approuvés par le Conseil d'administration dans le Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, la Directrice d'ONU-Femmes a demandé aux États membres d'apporter leur soutien en augmentant leurs contributions aux ressources ordinaires. Ces dernières sont déterminantes pour ONU-Femmes, d'une part pour que l'Entité puisse exécuter son plan stratégique et la réforme du système des Nations Unies pour le développement, et d'autre part pour qu'elle puisse exploiter le potentiel de mobilisation autour de l'examen après 25 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (Beijing +25). Plusieurs gouvernements, y compris ceux de l'Allemagne, de la France et du Luxembourg, ont été salués pour avoir augmenté leurs contributions aux ressources ordinaires en 2019.

16. Concernant la méta-analyse des évaluations réalisées en 2018, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a souligné la nécessité de préserver et de poursuivre les avancées politiques en déclarant qu'ONU-Femmes était déterminée à s'appuyer sur les recommandations visant à renforcer la gestion axée sur les résultats.

17. Les conclusions et les recommandations issues de l'évaluation institutionnelle de la contribution d'ONU-Femmes à l'action humanitaire ont mis en avant le bon positionnement de l'Entité dans ce domaine ainsi que son engagement actif dans tous les champs d'intervention concernés par les réformes des Nations Unies, en vue d'harmoniser les approches et de placer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au cœur de la réforme.

18. En développant son propos sur le processus de gestion du changement d'ONU-Femmes, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a souligné que les transformations aboutiraient au renforcement de la présence de l'Entité sur le terrain, à l'adoption d'une approche plus systématique pour déterminer où cette

présence s'impose, et à la mobilisation de moyens innovants pour collaborer avec les équipes de pays des Nations Unies ainsi qu'avec les partenaires nationaux et internationaux.

19. Il a été rappelé au Conseil d'administration que le lancement de la campagne « 16 jours d'activisme pour mettre fin à la violence faite aux femmes » était prévu pour le 25 novembre 2019.

20. Les États membres ont mis l'accent sur le rôle moteur joué par ONU-Femmes dans la lutte pour l'égalité des sexes partout dans le monde et ont insisté sur l'importance de la durabilité et de la prévisibilité en ce qui concerne les ressources allouées à l'Entité. Plusieurs déclarations ont mis en avant la nécessité i) d'accroître la transparence et le respect du principe de responsabilité dans l'utilisation des ressources, conformément au Plan stratégique 2018-2021 et à la réforme du système des Nations Unies, et ii) de renforcer la coordination interinstitutionnelle et les accords de financement.

III. Questions financières, budgétaires et administratives

21. La nouvelle Directrice exécutive adjointe à la gestion des ressources, à la durabilité et aux partenariats est entrée en fonction en août 2019. Elle a fait observer que son mandat débutait à un moment où ONU-Femmes devait, plus que jamais, parvenir à des résultats concernant Beijing +25 ainsi que la réforme du système des Nations Unies pour le développement, ajoutant qu'elle se réjouissait par avance de collaborer avec le Conseil d'administration en vue de concrétiser ces résultats.

22. Elle a souligné qu'ONU-Femmes accordait une attention particulière à la durabilité des effets positifs de son action sur les personnes et les pays auprès desquels elle intervient. La durabilité des ressources financières, mais surtout des ressources humaines, constitue par conséquent l'atout le plus précieux de l'Entité.

23. En 2018, ONU-Femmes a enregistré les revenus et le niveau d'exécution des programmes les plus élevés depuis sa création, démontrant non seulement le renforcement de ses capacités opérationnelles, mais également son aptitude à se développer. ONU-Femmes souhaite vivement travailler en partenariat avec les membres du Conseil d'administration pour améliorer la prévisibilité, la flexibilité et l'alignement des ressources financières destinées à la mise en œuvre du Plan stratégique 2018-2021.

24. Elle a déclaré que les projections de ressources présentées pour 2020-2021 représentaient un défi mais pouvaient néanmoins être réalisées, et qu'elles revêtaient une importance déterminante pour l'exécution des activités inscrites dans le mandat de l'Entité. Dans le cadre de ses efforts continus pour approfondir et diversifier ses partenariats, l'Entité a progressé dans sa collaboration avec le secteur privé et les donateurs individuels. Le dialogue structuré sur le financement lui a donné l'occasion d'entrer régulièrement en contact avec les États membres en vue de garantir le financement intégral des résultats visés dans le cadre du Plan stratégique 2018-2021.

25. En ce qui concerne la réforme du système des Nations Unies pour le développement, en particulier le système redynamisé de coordonnateurs résidents et le nouveau cadre de coopération pour le développement durable, elle a estimé qu'il s'agissait là d'une occasion réelle d'obtenir de meilleurs résultats en matière d'égalité des sexes dans l'ensemble du système des Nations Unies. En outre, c'est à ONU-Femmes qu'il revient de veiller à ce que cette possibilité soit mise à profit.

26. Le Directeur de la Division gestion et administration a présenté le rapport sur les prévisions budgétaires intégrées pour l'exercice biennal 2020-2021 ainsi que la

réponse de la direction aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB). Le budget intégré reflète les projections des ressources financières qui permettraient à ONU-Femmes de disposer des capacités financières et institutionnelles nécessaires pour exécuter son mandat, en conformité avec le Plan stratégique 2018-2021 ; il porte sur les ressources ordinaires et les autres ressources.

27. Les estimations des ressources ont été présentées conformément à l'approche harmonisée adoptée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et ONU-Femmes. Pour tenir ses engagements durant les deux dernières années du Plan stratégique 2018-2021, ONU-Femmes propose d'adopter un budget intégré comprenant des contributions volontaires estimées de 970 millions de dollars pour 2020-2021 et demande l'affectation de 204,4 millions de dollars à son budget institutionnel. Le budget institutionnel proposé tient compte d'une augmentation des coûts de 2,6 millions de dollars liée au doublement de la contribution d'ONU-Femmes à l'accord de partage des coûts du Groupe des Nations Unies pour le développement, tel que prescrit dans la Résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale des Nations Unies.

28. En ce qui concerne les ressources ordinaires, les mesures de secours suivantes ont été mises en place : a) gestion du changement mise en œuvre au moyen d'opérations évolutives ; b) réduction des dépenses non obligatoires ; c) recrutement différé ; d) hausse du taux de vacance ; e) déboursement différé des fonds affectés à des fins particulières ; et f) utilisation de la réserve opérationnelle de l'Entité.

29. Le CCQAB recommande au Conseil d'administration d'approuver le volet institutionnel des prévisions budgétaires intégrées d'ONU-Femmes pour 2020-2021, qui s'élèvent à 204,4 millions de dollars, dont 37,3 millions concernent le recouvrement des coûts liés aux autres ressources.

30. ONU-Femmes a pris note des recommandations et a présenté des plans prévus pour 2020 et 2021, dont les objectifs sont les suivants : intensifier sa collaboration avec ses partenaires gouvernementaux et intergouvernementaux, conformément à sa stratégie relative à la mobilisation des ressources et aux partenariats ; diversifier ses sources de financement, d'une part en privilégiant les investissements issus du secteur privé, en particulier les ressources ordinaires provenant de donateurs individuels et ne faisant pas l'objet de restrictions, grâce au renforcement de son réseau de comités nationaux, et d'autre part en exploitant l'efficacité des mécanismes institutionnels et interinstitutionnels de financement commun ; et enfin tirer profit des mouvements et des événements ainsi que des campagnes et des appels axés sur la sensibilisation pour renforcer la mobilisation en faveur de l'action des Nations Unies et de ses partenaires, y compris celle menée par ONU-Femmes, dans le domaine de l'égalité des sexes.

31. Des membres de l'assistance ont pris la parole pour exprimer leur inquiétude concernant le fait que le budget institutionnel pour 2018-2019 n'avait pas été entièrement financé, et que nonobstant, le budget pour l'exercice biennal suivant se voyait augmenté. Certains ont considéré que mettre l'accent sur les efforts de mobilisation des ressources pourrait compromettre l'exécution des programmes et des autres activités. Des préoccupations ont également été exprimées au sujet de la réduction de la part des ressources ordinaires. Les États membres ont appelé d'une part, à des financements flexibles et prévisibles de la part des pays, conformément au Pacte de financement, et d'autre part, à une amélioration de la transparence et de la responsabilisation de la part d'ONU-Femmes, afin que le budget soit financé dans son intégralité.

IV. Dialogue structuré sur le financement

32. Le dialogue structuré sur le financement, qui est en cours, vise à favoriser l'efficacité et la productivité organisationnelles en ce qui concerne la mise en œuvre du Plan stratégique 2018-2021. L'objectif global de ce dialogue consiste à garantir que les budgets intégrés d'ONU-Femmes pour les exercices biennaux 2018-2019 et 2020-2021 seront intégralement financés pour permettre la mise en œuvre complète du Plan stratégique 2018-2021.

33. Il a été convenu qu'ONU-Femmes et les États membres devraient collaborer pour veiller à ce que l'Entité dispose de ressources adéquates lui permettant de mettre en œuvre les réformes des Nations Unies et de répondre aux besoins qui se font de plus en plus pressants partout dans le monde. Cela est d'autant plus important que la lutte en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes est insuffisamment financée dans le contexte du développement multilatéral.

34. Les États membres ont manifesté leur soutien en faveur de la proposition visant à mettre en place des guichets de financement thématiques et ont demandé de plus amples informations concernant les écarts de financement. Un intervenant a réaffirmé l'engagement des États membres à continuer d'accorder la priorité au financement des activités de base d'ONU-Femmes ainsi qu'aux domaines d'action les plus étroitement associés au mandat de l'Entité bien que sujets à un manque de financements, tels que la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, le soutien à la participation des femmes à la vie politique et l'axe « les femmes, la paix et la sécurité ».

35. Une délégation a demandé à ONU-Femmes de s'appuyer sur le cadre de résultats du plan stratégique pour recenser les écarts de financement et communiquer ces informations au Conseil d'administration. Un autre intervenant est allé dans le sens de cette requête et a demandé davantage de détails sur l'ampleur des écarts de financement en chiffres absolus et sur les moyens qui pouvaient être employés pour les combler avec l'aide des États membres.

36. À l'appui d'une augmentation des contributions statutaires à destination d'ONU-Femmes, un État membre a demandé une estimation des contributions statutaires nécessaires pour que l'Entité puisse mener à bien son mandat normatif, dans la perspective éventuelle d'éclairer les discussions de la Cinquième Commission. L'intervenant a par ailleurs souligné que l'établissement d'un cadre de partenariat stratégique avec ONU-Femmes avait été une expérience formidable, puis il a encouragé les autres donateurs à apporter leur contribution.

37. Une délégation a émis des réserves concernant la focalisation de l'Entité sur les donateurs individuels, tandis qu'une autre a demandé des informations sur les efforts déployés actuellement pour lever des fonds destinés aux activités de base, y compris auprès du secteur privé.

38. Le comité national australien, doté du statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), a été invité par le Conseil d'administration à faire une déclaration. Évoquant le rôle unique que jouent les comités nationaux auprès du grand public et des partenaires publics et privés en matière de collecte de fonds, le représentant a mis en avant le travail réalisé par le comité national français en sa qualité d'intermédiaire entre ONU-Femmes et le gouvernement français dans le cadre du Forum Génération Égalité de Beijing +25.

V. Compte rendu sur la mise en œuvre de la Résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies

39. Le Conseil d'administration a assisté à un exposé conjoint de la Direction de la Division des programmes et de la Conseillère principale sur la gestion du changement. Pour renforcer le soutien apporté à la mise en œuvre de la Résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies, depuis juin 2019, ONU-Femmes a concentré son action sur quatre domaines, à savoir : a) le cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable ; b) l'appui au système de coordonnateurs résidents des Nations Unies ; c) la progression de la mutualisation des financements, des opérations et des locaux ; et d) la cartographie de ses capacités et actifs régionaux.

40. La présentation a également mis en avant les éléments suivants :

a) ONU-Femmes contribue activement au processus visant à placer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au cœur de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, et défend avec vigueur les changements les plus ambitieux ;

b) un système de développement des Nations Unies solide, cohérent et coordonné permettrait d'aider plus efficacement les États membres à améliorer leurs résultats en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

c) ONU-Femmes met actuellement à jour ses politiques, procédures et orientations afin de les mettre en conformité avec les objectifs de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, et travaille au développement de ses capacités en matière de personnel pour mettre en œuvre cette réforme ;

d) l'exercice de gestion du changement entrepris par ONU-Femmes s'inscrit dans le droit fil de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et vise à renforcer la capacité de l'Entité à améliorer la condition des femmes et des filles.

41. La Conseillère sur la gestion du changement a expliqué que l'exercice de gestion du changement était né de la volonté d'ONU-Femmes dans son ensemble de gagner encore en efficacité au cours de la décennie à venir, en se dotant du personnel, des processus et des structures qui s'imposent pour collaborer avec les entités des Nations Unies, les gouvernements et les autres organisations afin de mener à bien son mandat. Ce processus visait notamment à obtenir les résultats suivants : a) une optimisation de la structure sur le terrain ; b) une optimisation de la structure du siège ; et c) une amélioration des processus.

42. La réforme des Nations Unies a fourni à ONU-Femmes la possibilité d'attirer davantage l'attention sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le cadre de l'action menée par le système des Nations Unies, ainsi que de consolider ses propres méthodes de travail et d'améliorer la mise en œuvre de son mandat en adoptant une approche intégrée. ONU-Femmes s'efforce de définir plus clairement son modèle opérationnel et d'apporter les modifications nécessaires en matière de typologie de pays, de présence dans les pays et de structure du siège afin de renforcer sa capacité à obtenir des résultats durables.

43. Dans une déclaration conjointe, plusieurs pays ont salué les mesures prises par ONU-Femmes depuis la session annuelle du Conseil d'administration afin de mettre en œuvre la réforme du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre d'une initiative plus large visant notamment à élaborer de nouvelles orientations concernant le cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

(UNSDCF)¹. ONU-Femmes a été félicitée par l'une des délégations pour son engagement actif auprès des coordonnateurs résidents sur les questions de parité hommes-femmes. Elle a par ailleurs salué le détachement d'experts en politiques dans les bureaux des coordonnateurs résidents.

44. Les délégations ont loué les mesures prises par ONU-Femmes en vue de tenir les engagements contractés au titre du Pacte de financement. Elles ont aussi demandé à l'Entité de préciser les moyens qui seraient employés pour aider les équipes de pays des Nations Unies à se conformer aux exigences qui en découlent. ONU-Femmes a également été félicitée pour avoir établi un rapport concernant l'état d'avancement de la mise en œuvre des engagements relatifs au Pacte de financement dans le contexte du dialogue structuré sur le financement ; ces informations permettront d'étayer le rapport annuel présenté au Conseil d'administration.

45. Des préoccupations ont été formulées au sujet des disparités qui existent entre les différentes entités en ce qui concerne les engagements pris dans le cadre du Pacte de financement et la communication des données qui s'y rapportent. Il a été suggéré que des discussions soient organisées à ce sujet lors de la prochaine session du Conseil d'administration. Un autre intervenant a demandé la publication de données de référence permettant d'établir l'état d'avancement de la mise en œuvre des engagements pris par ONU-Femmes au titre du Pacte de financement pour février 2020.

46. Les États membres ont accueilli favorablement le compte rendu relatif au processus de gestion du changement engagé par ONU-Femmes. Un intervenant a sollicité des précisions sur la relation entre la réforme du système des Nations Unies pour le développement et l'exercice de gestion du changement d'ONU-Femmes, tandis qu'un autre s'est enquis de savoir quelles seraient les conséquences du processus de gestion du changement sur les bureaux multipays, compte tenu de leur structure particulière.

47. La direction d'ONU-Femmes a répondu en soulignant la participation de l'Entité à la réforme du système des Nations Unies pour le développement au niveau interinstitutionnel. L'alignement des documents relatifs aux notes stratégiques d'ONU-Femmes par rapport au cadre de coopération a fourni l'occasion d'inscrire le programme normatif de l'Entité dans cette structure. ONU-Femmes continuera d'accompagner les équipes de pays des Nations Unies par l'intermédiaire du tableau de bord de l'UNCT-SWAP, qui vise à garantir l'application par les hauts responsables du principe de responsabilité et à prolonger les efforts déployés par les équipes de pays de façon à prendre en considération les problématiques hommes-femmes dans leur action.

48. Tous les changements proposés doivent être en adéquation avec la réforme du système des Nations Unies pour le développement. ONU-Femmes devra adopter une approche stratégique dans son analyse de la gestion du changement afin de veiller à ce que la réforme permette la prise en considération des problématiques hommes-femmes.

VI. Compte rendu sur les méthodes de travail des Conseils d'administration

49. Le secrétaire du Conseil d'administration a présenté une vue d'ensemble du compte rendu sur les méthodes de travail des Conseils d'administration. Un document de travail a été présenté conjointement par les secrétariats des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), de l'UNICEF et d'ONU-Femmes. Celui-ci

¹ Anciennement dénommé Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

visait à répondre aux décisions relatives aux méthodes de travail qui ont été adoptées par chacun des Conseils d'administration concernés lors de leurs sessions annuelles respectives pour 2019. Pour ONU-Femmes, il s'agissait de se conformer à la décision 2019/8 du Conseil d'administration (à la décision 2019/16 pour le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS et à la décision 2019/9 pour l'UNICEF). Les décisions concernées prévoyaient la présentation des trois éléments suivants lors de la deuxième session ordinaire de 2019 du Conseil d'administration :

a) des propositions initiales visant à améliorer les méthodes de travail des réunions conjointes des Conseils d'administration, notamment un créneau horaire optimal pour leur tenue ;

b) différentes options pour adapter le calendrier de la deuxième session ordinaire, de sorte qu'il n'empiète pas sur d'autres événements ;

c) des propositions concrètes visant à rendre les sessions du Conseil d'administration plus productives, notamment en ce qui concerne l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour et le traitement efficace de celles-ci.

50. Les réponses et les propositions concernées sont détaillées dans le document de travail conjoint qui a été rendu public lors de cette session.

VII. Évaluation

A. Évaluation institutionnelle de la contribution d'ONU-Femmes à l'action humanitaire

51. Le Conseil d'administration a assisté aux exposés portant sur l'évaluation institutionnelle de la contribution d'ONU-Femmes à l'action humanitaire et sur la réponse de la direction à ce sujet, ainsi qu'à une séance d'information sur l'action humanitaire, la réduction des risques de catastrophe, la résilience et la réaction aux crises.

52. Lorsqu'elle a présenté les principales conclusions et recommandations de cette évaluation portant sur la période 2014-2018, la Chef du Service indépendant d'évaluation a fourni un aperçu de l'exercice, lequel visait à évaluer les éléments suivants : a) pertinence et caractère approprié de l'action humanitaire menée par ONU-Femmes dans le cadre de son mandat tripartite pour répondre aux besoins et aux priorités au niveau local et augmenter l'appropriation et la responsabilité en ce qui concerne l'intégration des questions d'égalité des sexes dans l'action humanitaire ; b) efficacité des contributions d'ONU-Femmes en matière de prévention, de préparation, d'intervention, d'aide au relèvement et de renforcement de la résilience ; c) mesure dans laquelle les interventions d'ONU-Femmes s'inscrivent dans une démarche de développement à long terme et favorisent l'adoption d'approches durables dans le domaine du relèvement et de la réduction des risques de catastrophe ; d) mesure dans laquelle une approche axée sur les droits fondamentaux et sur les principes d'égalité des sexes est intégrée aux domaines liés à l'action humanitaire.

53. La responsable du service chargé de l'action humanitaire et de la coordination des interventions siégeant à Genève, a présenté la réponse de la direction d'ONU-Femmes. ONU-Femmes a accueilli favorablement les conclusions et les recommandations formulées dans l'évaluation institutionnelle de la contribution d'ONU-Femmes à l'action humanitaire. Fondée sur un vaste examen de publications et d'interventions ainsi que sur des visites de pays, une enquête en ligne et des réunions avec des acteurs clés à Genève et à New York, l'évaluation visait à analyser

la pertinence et l'efficacité de la contribution d'ONU-Femmes dans le cadre d'une approche axée sur les droits, en accord avec les principes fondamentaux selon lesquels les femmes et les hommes doivent bénéficier d'un même accès aux moyens de subsistance ainsi qu'à la jouissance et à la protection des droits universels. Dans le contexte humanitaire, cela suppose de veiller à définir correctement les besoins spécifiques et parfois divergents des femmes, des filles, des hommes et des garçons, et à y répondre de manière appropriée.

54. ONU-Femmes a fait siennes les conclusions de l'équipe responsable de l'évaluation et s'est réjouie que celle-ci ait reconnu son rôle précurseur et efficace sur le plan normatif et de la coordination, aussi bien à l'échelle mondiale que dans le cadre des principaux forums régionaux. L'action d'ONU-Femmes a ainsi permis l'intégration de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes aux cadres et aux politiques qui régissent l'action humanitaire. Il a été noté que l'Entité ne faisait pas partie du Comité permanent interorganisations (CPI).

55. ONU-Femmes a reconnu qu'il convenait d'adopter une approche plus ciblée et cohérente pour renforcer ses contributions à l'action humanitaire, qu'il s'agisse d'interventions d'urgence ou de changements porteurs de progrès à plus long terme. Des ressources supplémentaires ainsi que des investissements dans les capacités humanitaires d'ONU-Femmes seraient nécessaires pour mettre pleinement en œuvre les recommandations de cette évaluation et veiller à ce que l'Entité soit en mesure de participer à des initiatives visant à consolider les liens entre l'action humanitaire et le développement dans un contexte mondial où l'action humanitaire s'inscrit de plus en plus souvent dans des situations de crise prolongée. Cette évolution est en adéquation avec la « Nouvelle façon de travailler » – chère à l'ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Ban Ki-moon – qui a été présentée et adoptée lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire de 2016. Elle vise à faciliter la réalisation d'objectifs collectifs en matière de réduction des besoins, des risques et de la vulnérabilité tout au long de la période de crises prolongées que nous connaissons actuellement.

56. Une délégation, qui s'exprimait au nom de plusieurs États membres, a indiqué qu'elle soutenait sans réserve les conclusions du rapport ainsi que l'adoption d'une approche durable et stratégique. La direction d'ONU-Femmes a été félicitée pour son action en faveur de l'égalité des sexes dans le cadre du « Grand Bargain ». L'accent a été mis sur le fait que le point fort de l'Entité résidait dans sa capacité à soutenir les organisations des Nations Unies plutôt que dans son positionnement propre en tant qu'acteur humanitaire. Cette fonction occupe une place centrale tant dans son travail de coordination que dans son mandat normatif, et devrait être intégralement financée. ONU-Femmes a été instamment priée de revoir sa stratégie humanitaire dans le cadre de l'examen à mi-parcours du plan stratégique.

57. Un État membre a demandé des renseignements supplémentaires concernant la participation d'ONU-Femmes au Groupe mondial de la protection. Un autre a souligné le rôle moteur joué par l'Entité dans la transformation normative de la sphère humanitaire, notamment en vue de faire évoluer les points de vue sur le rôle des femmes, afin que celles-ci ne soient plus uniquement considérées comme des victimes, mais aussi comme des actrices potentielles du changement. Il a ensuite sollicité l'avis d'ONU-Femmes sur les moyens par lesquels les donateurs pouvaient fournir un soutien dans ce domaine.

58. D'autres intervenants ont soulevé des questions portant sur le recueil et la communication de données relatives aux actions menées dans les contextes humanitaires et ont indiqué qu'ils souhaitaient en savoir plus sur les axes de travail que l'Entité comptait privilégier à l'avenir, ainsi que sur les rôles qu'elle prévoyait d'endosser aux niveaux national et mondial.

59. En réponse à ces questions, ONU-Femmes a indiqué avoir établi un plan pour consolider ses partenariats avec les autres entités des Nations Unies ainsi qu'avec la Croix-Rouge. La mise à jour de sa stratégie humanitaire est en cours et le processus de consultation des États membres a été engagé. Le fait qu'ONU-Femmes ne soit pas membre du CPI constitue toujours un obstacle majeur au déploiement de ses efforts dans le domaine humanitaire. Les États membres ont été instamment priés de soutenir la demande d'adhésion présentée par l'Entité.

60. Le Conseil d'administration a été encouragé à intervenir pour combler les écarts de financement, exiger la responsabilisation du système humanitaire et accroître les investissements visant à développer les capacités. Les donateurs souhaitant apporter un soutien à l'action d'ONU-Femmes en faveur d'une transformation normative du système humanitaire ont également été invités à demander instamment aux Nations Unies de collaborer avec l'Entité dans ce domaine essentiel.

B. Méta-analyse des évaluations gérées par ONU-Femmes en 2018

61. La Directrice des Services indépendants d'évaluation et d'audit a présenté la méta-analyse des évaluations gérées par ONU-Femmes en 2018. Ce rapport est la première synthèse relative au Plan stratégique 2018-2021 d'ONU-Femmes. Il s'appuie sur l'évaluation des programmes et interventions conçus et mis en œuvre au titre du Plan stratégique du cycle précédent, qui portait sur la période 2014-2017. La méta-synthèse se fonde sur l'examen et la compilation des observations et leçons tirées de 39 rapports d'évaluation et utilise des critères d'efficacité et de productivité organisationnelles et de développement. Elle rend également compte des facteurs internes et externes qui sont décrits comme accélérant ou freinant les progrès.

62. Malgré le caractère limité des ressources financières et humaines dont elle dispose, ONU-Femmes est parvenue à mettre à profit son expertise institutionnelle et son mandat intégré pour faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Bien que les interventions programmatiques soutenues par ONU-Femmes ne soient pas déployées à grande échelle, elles ont entraîné des changements positifs dans la vie de nombreuses femmes.

63. La conclusion générale du rapport d'évaluation indique qu'ONU-Femmes a atteint et maintenu son positionnement stratégique tout au long de son mandat en tant qu'entité composite, dans des conditions souvent instables, complexes et caractérisées par un manque de ressources. Néanmoins, la capacité d'ONU-Femmes à peser sur l'évolution des normes sociales aux niveaux communautaire, familial et individuel dépend fortement de son aptitude à préserver et à poursuivre les avancées politiques et à établir des liens clairs et solides entre la politique et la pratique.

64. L'Administratrice chargée de la Division des programmes a présenté le point de vue de la direction sur la méta-analyse des évaluations gérées par ONU-Femmes. Elle a fait observer les éléments suivants : a) ONU-Femmes demeure déterminée à développer la qualité de ses programmes en misant sur la planification stratégique et une gestion efficace, performante et axée sur les résultats, ainsi que sur la gestion de programme et de projet, en multipliant les passerelles entre les expertises en matière de politiques et de programmes, et en tirant pleinement profit des services de la Division des programmes ; b) ONU-Femmes a l'intention de continuer à promouvoir les synergies internes entre la Division des programmes, la Division des politiques et la Division gestion et administration en vue d'améliorer la conception et la gestion de ses programmes ainsi que leur efficacité pour faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; c) ONU-Femmes continuera à s'appuyer sur son réseau de partenaires et sur sa capacité à solliciter les gouvernements, les organisations de la société civile et les partenaires non traditionnels pour accroître la

durabilité et l'efficacité de ses programmes ; et d) ONU-Femmes contribue au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement ainsi qu'aux autres réformes qui visent à garantir que les évolutions en cours aboutiront à un respect accru du principe de responsabilité à l'échelle du système et à une progression de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

65. Les délégations ont accueilli favorablement ce compte rendu ainsi que les résultats obtenus. Un intervenant a demandé des précisions concernant la manière dont les conclusions des évaluations étaient exploitées pour orienter le processus de gestion du changement. Certains États membres ont déploré les performances médiocres en matière de gestion axée sur les résultats et ont observé que des améliorations étaient possibles dans ce domaine. Un État membre s'est en revanche félicité des efforts consentis pour y remédier et a demandé quand devait avoir lieu le prochain bilan.

66. ONU-Femmes a indiqué qu'une évaluation du plan stratégique était prévue pour 2020 et que l'évaluabilité de ce dernier faisait l'objet d'un examen continu. Il a été précisé que le prochain bilan relatif à la gestion axée sur les résultats devait avoir lieu dans le cadre de la méta-synthèse des évaluations de 2020.

VIII. Visites sur le terrain

A. **Rapport sur la visite conjointe effectuée sur le terrain par le Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS et les Conseils d'administration de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du Programme alimentaire mondial (PAM)**

67. Le rapport a été présenté par le Représentant permanent adjoint du Vanuatu auprès des Nations Unies, Sylvain Kalsakau, Rapporteur de la visite conjointe en Colombie effectuée par les Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM, du 11 au 18 mai 2019. La délégation se composait de 22 membres des Conseils et était dirigée par le Président du Conseil d'administration du PAM, Hisham Mohamed Badr, Représentant permanent de l'Égypte auprès des Nations Unies siégeant à Rome.

68. Comme indiqué dans le rapport, la visite sur le terrain avait pour but d'aider les membres des Conseils d'administration à comprendre dans quelle mesure et de quelle façon les différentes organisations des Nations Unies œuvrent ensemble en partenariat et en collaboration dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » et avec d'autres parties, à savoir les administrations nationales et infranationales, les bénéficiaires, les organisations non gouvernementales, la société civile, le secteur privé et d'autres acteurs du développement, en vue de contribuer à la réalisation des priorités nationales en matière de développement et de se conformer au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

69. Sur la base de leurs observations concernant l'efficacité des Nations Unies en Colombie, la délégation a formulé plusieurs recommandations, tout en reconnaissant qu'il n'existait pas de solution toute faite.

70. La Représentante d'ONU-Femmes a fourni un aperçu du contexte du pays et a rendu compte des principaux domaines d'action d'ONU-Femmes en Colombie, ainsi que des perspectives en la matière. Elle a mis l'accent sur l'importance de la programmation conjointe et du rôle joué par ONU-Femmes pour combler les écarts de financement des activités visant à promouvoir l'égalité des sexes. L'Entité, les Nations Unies et le gouvernement sont déterminés à mener à bien la réforme des Nations Unies. Pour ONU-Femmes, celle-ci représente une occasion de garantir

l'intégration du principe d'égalité des sexes à l'ensemble des travaux menés par le système des Nations Unies, tout en veillant à la promotion d'une paix durable et de l'action humanitaire en Colombie.

71. Le chef de la délégation colombienne a remercié la Représentante d'ONU-Femmes en Colombie, qui, selon lui, a accompli un travail remarquable pour obtenir des résultats concrets sur le terrain. Il a indiqué avoir apprécié la collaboration préalable à la visite conjointe des Conseils d'administration. Cette coopération a permis de renforcer les efforts déployés à l'échelle nationale et a conforté l'importance des recommandations formulées dans le rapport. Il a souligné qu'il était essentiel que l'équipe de pays des Nations Unies collabore dans l'esprit de l'initiative « Unis dans l'action », non seulement pour éviter les chevauchements et les doubles emplois, mais également pour permettre le développement de capacités solides au niveau national. Il a déclaré espérer que les résultats positifs issus de la visite serviraient d'exemple pour les futurs exercices de ce type.

B. Rapport sur la visite effectuée sur le terrain par le Conseil d'administration d'ONU-Femmes dans les Caraïbes

72. La Représentante permanente de la Hongrie, Magdolna Pongor, a présenté, au nom de la délégation, un compte rendu de la visite sur le terrain effectuée par le Conseil d'administration d'ONU-Femmes dans les Caraïbes. La visite annuelle sur le terrain effectuée par le Conseil d'administration d'ONU-Femmes au bureau multipays des Caraïbes a eu lieu du 18 au 23 mai 2019. La visite sur le terrain a été mandatée par le Conseil d'administration dans sa décision 2017/8.

73. La délégation se composait de la Présidente et des quatre Vice-Présidents du Conseil d'administration d'ONU-Femmes, ainsi que de deux représentants des membres du Conseil d'administration appartenant respectivement au Groupe des États d'Europe orientale et au Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

74. L'objectif de la visite était d'observer la façon dont le bureau multipays des Caraïbes contribue à mener à bien le mandat d'ONU-Femmes en œuvrant en faveur des priorités nationales de développement et en exécutant le Plan stratégique 2018-2021 d'ONU-Femmes dans la sous-région des Caraïbes. Il s'agissait de comprendre comment le bureau multipays travaille en collaboration avec les bureaux des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies dans les Caraïbes afin de soutenir la mise en œuvre des priorités et plans de développement de la sous-région ainsi que celle du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et d'y contribuer.

75. La délégation a adressé ses remerciements les plus sincères aux gouvernements d'Antigua-et-Barbuda, de la Barbade, de la Grenade et de Trinité-et-Tobago pour leur accueil et leur aide dans le cadre de cette visite, et pour avoir permis la tenue de discussions constructives sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, notamment en ce qui concerne la réalisation de leurs droits fondamentaux, en présence de chefs d'État et de gouvernement, de ministres et d'autres dignitaires de haut rang.

76. Les recommandations suivantes seront examinées par ONU-Femmes : a) il conviendrait qu'ONU-Femmes améliore sa communication sur les résultats obtenus, tant vers l'extérieur qu'au sein des communautés bénéficiaires. L'Entité devrait travailler à renforcer ses liens avec les médias afin de mettre en avant les défis et les solutions relatifs à la progression de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles, y compris la réalisation de leurs droits dans la sous-région des Caraïbes ; b) l'action d'ONU-Femmes, visant à faire respecter les droits des femmes

et des filles et à répondre à leurs besoins, devrait être élargie de façon à prendre en considération les femmes et les filles handicapées ou confrontées à des formes multiples et transversales de discrimination et de marginalisation.

77. Les représentants des pays visités ont salué l'occasion qui leur a été offerte d'accueillir la délégation du Conseil d'administration. Ils ont mis en avant la réussite d'initiatives déployées dans leur pays tout en soulignant les caractéristiques particulières que présentent les pays à revenu intermédiaire, notamment des inégalités importantes, la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes ou liés au changement climatique, les déplacements de personnes à l'intérieur de leur propre pays ainsi qu'une vulnérabilité élevée aux chocs extérieurs. Une délégation a appelé ONU-Femmes à porter une attention particulière aux conséquences psychologiques des effets du changement climatique sur la population, notamment sur les femmes et les filles. En outre, l'accent a été mis sur le fait que le statut des pays dits « à revenu intermédiaire » ne signifiait ni que ces pays avaient mis fin aux inégalités entre les sexes, ni qu'ils étaient parvenus à un développement durable. Un intervenant a déploré que les critères utilisés, tels que le revenu par habitant, ne reflétaient pas toujours les besoins réels des pays à revenu intermédiaire en matière de développement.

IX. Séances d'information sur les questions relatives aux politiques et aux programmes

A. Réponse opérationnelle d'ONU-Femmes : bureau multipays des Fidji

78. La représentante du bureau multipays d'ONU-Femmes aux Fidji s'est adressée au Conseil d'administration pour évoquer l'action menée par l'Entité dans la région. Le bureau multipays des Fidji fait partie des plus grands bureaux d'ONU-Femmes dans le monde. Il est doté d'un effectif de 57 personnes et d'un budget de 15,1 millions de dollars pour 2019. Ses activités couvrent 14 pays et territoires insulaires du Pacifique, qui présentent des disparités en matière de superficie et sur les plans géographique, historique, culturel, économique et politique. L'isolement géographique se traduit par des coûts opérationnels élevés et des difficultés accrues pour atteindre les populations les plus vulnérables.

79. Le Pacifique est la région du monde qui affiche le taux le plus élevé de violence à l'égard des femmes et des filles, ainsi que les plus faibles niveaux de représentation des femmes au sein des assemblées parlementaires. La région est l'une des plus vulnérables au monde en ce qui concerne les effets du changement climatique, les phénomènes météorologiques extrêmes et les catastrophes naturelles, ce qui contribue à aggraver la condition des femmes et des filles.

80. L'action menée par le bureau multipays des Fidji pour faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes s'articule autour de quatre domaines d'intervention principaux : l'autonomisation économique des femmes, l'éradication de la violence à l'égard des femmes et des filles, l'autonomisation, le leadership et la participation des femmes dans la vie politique, et enfin la prise en considération des problématiques femmes-hommes et de la protection dans l'action humanitaire. L'ensemble de ces axes de travail bénéficient d'un appui normatif et intergouvernemental.

B. Vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing

81. La Directrice exécutive d'ONU-Femmes a annoncé que la commémoration de plusieurs étapes importantes aurait lieu dans le courant de l'année 2020. Elle a rappelé aux États membres que le Conseil d'administration pouvait contribuer de manière significative à accélérer la mise en œuvre des programmes en faveur de l'égalité des sexes et à promouvoir le principe de responsabilité dans ce cadre, notamment en ce qui concerne le processus d'examen et d'évaluation Beijing +25. Bien que le temps soit venu d'évaluer les progrès accomplis concernant la mise en œuvre des engagements en faveur de l'égalité des sexes et des droits des femmes, et d'en faire le bilan, cet exercice devrait également être l'occasion de vérifier qu'il n'y a eu aucun retour en arrière par rapport aux engagements pris.

82. La Directrice exécutive d'ONU-Femmes a instamment prié les gouvernements de terminer leurs évaluations nationales dans les délais impartis, en expliquant que les commissions régionales étaient chargées de diriger les processus d'examen à l'échelon régional, lesquels donneraient lieu à des réunions intergouvernementales prévues pour la fin du mois d'octobre et le courant du mois de novembre 2019. Les résultats issus des processus intergouvernementaux au niveau des régions alimenteront les discussions lors de la 64^e session de la Commission de la condition de la femme, qui doit se tenir du 9 au 20 mars 2020.

83. Les États membres devraient fournir les financements et le soutien politique qui s'imposent pour garantir la pleine participation de la société civile aux évaluations régionales ainsi qu'à la 64^e session de la Commission de la condition de la femme et au Forum, et pour promouvoir efficacement le principe de responsabilité et la prise de mesures d'urgence.

84. Les délégations ont réaffirmé leur engagement à participer à tous les événements anniversaires annoncés. Elles ont félicité les gouvernements français et mexicain pour le travail réalisé en vue de célébrer le 25^e anniversaire de ce programme décisif destiné à faire progresser l'égalité des sexes à travers le monde. Une délégation a demandé de plus amples informations sur les mesures prises pour encourager la participation des hommes et des garçons ainsi que sur la manière dont le principe visant à ne laisser personne de côté était pris en considération.

85. Un intervenant a indiqué qu'il estimait nécessaire que des objectifs ambitieux soient fixés pour le Forum Génération Égalité et que les organisations féministes assurent la direction des opérations ayant trait à la coordination, à l'organisation et à la prise de décisions. ONU-Femmes a été appelée à tenir les États membres régulièrement informés des progrès réalisés en vue de l'organisation du Forum Génération Égalité.

X. Déclaration de la Présidente du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes

86. La Présidente du Conseil du personnel s'est adressée au Conseil d'administration pour la première fois depuis sa nomination. Depuis son mandat récemment entamé (mai 2019), le Conseil du personnel s'est livré à des échanges réguliers avec la direction générale d'ONU-Femmes et s'est entretenu mensuellement avec la Directrice des ressources humaines.

87. Le processus de gestion du changement prévoit un examen de toutes les modalités contractuelles au sein d'ONU-Femmes. L'Entité devrait disposer de ressources suffisantes pour créer des contrats à durée déterminée réservés aux

fonctions de base. Il a été recommandé à ONU-Femmes d'envisager des moyens de créer des parcours de carrière en collaboration avec les autres entités des Nations Unies. Le Conseil a salué les efforts mis en œuvre par ONU-Femmes pour réviser les politiques en matière de stages, instaurer des stages rémunérés et devenir un employeur respectueux de l'égalité des chances pour les étudiants et les professionnels en début de carrière.

88. En ce qui concerne la culture sur le lieu de travail, il est nécessaire d'élaborer et de mettre en œuvre un protocole précis pour le traitement et la résolution des plaintes informelles sur le lieu de travail afin de prévenir l'aggravation de ces situations. ONU-Femmes a été instamment invitée à améliorer ses processus ordinaires de communication dans la mesure du possible et à renforcer la protection contre les représailles.

89. Le Conseil du personnel se réjouit par avance de maintenir de bonnes pratiques de collaboration avec la direction et les ressources humaines concernant le processus de gestion du changement.

90. Dans une déclaration conjointe, plusieurs États membres ont indiqué avoir apprécié l'occasion qui leur a été donnée d'échanger avec le Conseil du personnel et la direction d'ONU-Femmes dans le cadre du suivi de certaines discussions antérieures au sujet de l'environnement de travail. Ils ont salué les efforts déployés dans l'ensemble du système des Nations Unies pour évaluer l'ampleur des fautes commises sur le lieu de travail ainsi que les engagements pris pour y remédier.

91. Bien qu'il ait été noté que, de manière générale, le personnel d'ONU-Femmes adhère à la vision portée par l'Entité, des préoccupations ont été soulevées concernant le fait que la charge de travail demeurait élevée et souvent trop importante par rapport aux capacités du personnel. Il a été de nouveau mis en avant que le recours aux contrats de personnel n'ayant pas le statut de fonctionnaire posait problème.

92. Il a été souligné que la participation de toutes les parties prenantes constituait un facteur essentiel d'évolution des mentalités. ONU-Femmes a été vivement encouragée à continuer d'inviter régulièrement le Conseil du personnel à prendre part à ses sessions.

93. En réponse, la Directrice exécutive adjointe à la gestion des ressources, à la durabilité et aux partenariats a souligné que la direction comptait organiser des réunions régulières entre le Conseil du personnel et l'équipe des ressources humaines.

94. La Directrice des ressources humaines a ajouté qu'ONU-Femmes était déterminée à adopter une approche holistique concernant les questions liées aux conditions de travail telles que le leadership des cadres, la sensibilisation aux protocoles pour l'établissement de rapports, les mécanismes de responsabilisation et le soutien au personnel. Elle a insisté sur le fait qu'il était important de comprendre que les contrats du personnel obéissaient à différentes modalités, et que les obligations et les droits qui s'y rapportaient variaient selon les fonctions et les ressources concernées. Elle a également mis en avant l'introduction du congé parental dans le programme de travail de la Commission de la fonction publique internationale et a sollicité le soutien des États membres pour mettre cette mesure en œuvre dans l'ensemble du système des Nations Unies.

XI. Clôture

95. Le secrétaire du Conseil d'administration s'est adressé au Conseil d'administration pour répondre aux questions transmises au secrétariat par les États membres. Il a déclaré que si personne ne s'y opposait, ONU-Femmes fournirait un

compte rendu sur les recommandations formulées par le Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) lors de sa session annuelle de 2020. Il a confirmé qu'ONU-Femmes coparrainait le programme ONUSIDA. Ce compte rendu s'inscrit dans une démarche d'alignement avec le Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS et celui de l'UNICEF.

96. Lors de la première session ordinaire de 2020, ONU-Femmes proposera une séance d'information informelle sur la feuille de route relative à l'examen à mi-parcours du Plan stratégique 2018-2021, qui sera également présentée au Conseil d'administration lors de la session annuelle de 2020. Un compte rendu sur l'examen à mi-parcours du Plan stratégique 2018-2021 est prévu pour le début du mois d'octobre 2019.

97. La Directrice exécutive adjointe à la gestion des ressources, à la durabilité et aux partenariats a conclu les échanges en adressant ses remerciements à la Présidente pour avoir dirigé la session de manière efficace et productive, ainsi qu'aux Vice-Présidents et à toutes les délégations pour leurs interventions fructueuses lors des discussions. Elle a souligné qu'ONU-Femmes comptait toujours sur la collaboration et le soutien de son Conseil d'administration dans le cadre des travaux menés par l'Entité pour se conformer et s'adapter au processus de réforme des Nations Unies, mener à bien l'exercice de gestion du changement et satisfaire aux exigences dictées par la campagne anniversaire Beijing +25.

98. La Présidente s'est jointe à la Directrice exécutive adjointe pour remercier la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, son équipe de direction, son personnel, le Bureau ainsi que tous les membres du Conseil d'administration pour leurs contributions avisées et leur travail assidu, en particulier les personnes ayant encadré les processus décisionnels et toutes celles ayant travaillé consciencieusement en coulisse pour permettre la réussite de la session. Elle a également adressé ses remerciements au secrétaire du Conseil d'administration et à toute l'équipe du secrétariat pour leur soutien indéfectible tout au long de l'année 2019.

99. La session a été ajournée.

Annexe I

Ordre du jour provisoire et plan de travail proposés pour la première session ordinaire du 14 février 2020

Note du secrétariat du Conseil d'administration

Ordre du jour provisoire

1. Questions d'organisation
2. Compte rendu sur la mise en œuvre de la Résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale des Nations Unies
3. Compte rendu sur les méthodes de travail des Conseils d'administration
4. Questions relatives à l'audit
5. Questions financières, budgétaires et administratives
6. Questions relatives aux politiques et aux programmes
7. Questions diverses

Plan de travail provisoire

<i>Jour</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Sujet</i>
Vendredi 14 février	10 h-13 h		Ouverture de la session <ul style="list-style-type: none"> • Déclarations de la Présidente du Conseil d'administration et de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes
		1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du plan de travail pour la première session ordinaire de 2020 • Adoption du rapport de la deuxième session ordinaire de 2019
		2	Compte rendu sur la mise en œuvre de la Résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies <ul style="list-style-type: none"> • Compte rendu sur la mise en œuvre de la Résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies
		3	Compte rendu sur les méthodes de travail des Conseils d'administration <ul style="list-style-type: none"> • Critères harmonisés pour les visites individuelles sur le terrain après consultation avec le PNUD, le FNUAP, l'UNOPS, l'UNICEF et le PAM
	13 h 15-14 h 30		<i>Consultations informelles sur les projets de décisions</i>
	15 h-18 h	4	Questions relatives à l'audit <ul style="list-style-type: none"> • Rapport du Comité des commissaires aux comptes concernant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 • Réponses de la direction

<i>Jour</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Sujet</i>
		5	Questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none">• Proposition détaillée préliminaire conjointe sur la politique de recouvrement des coûts
		6	Questions relatives aux politiques et aux programmes <ul style="list-style-type: none">• Séance d'information sur la réponse opérationnelle d'ONU-Femmes au niveau régional
		7	Questions diverses
		1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none">• Approbation de l'ordre du jour provisoire et du plan de travail pour la session annuelle de 2020• Adoption du plan de travail annuel pour 2020 Clôture de la session <ul style="list-style-type: none">• Déclarations de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes et de la Présidente du Conseil d'administration

Annexe II

Décisions adoptées par le Conseil d'administration

2019/10

Prévisions budgétaires intégrées de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour l'exercice biennal 2020-2021

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note* des prévisions budgétaires intégrées d'ONU-Femmes pour 2020-2021, qui couvrent toutes les catégories de coûts et toutes les sources de financement (ressources ordinaires et autres ressources) dans le cadre d'une proposition unique et consolidée, appuyant la mise en œuvre du Plan stratégique 2018-2021 ;

2. *Note avec satisfaction* l'introduction de lignes budgétaires distinctes pour l'audit interne indépendant et le bureau d'évaluation ;

3. *Rappelle* la résolution [72/279](#) qui reconnaît la nécessité de remédier au déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources (ressources ordinaires et autres ressources), et relève à cet égard la réduction de la part des ressources ordinaires d'ONU-Femmes ;

4. *Demande* à ONU-Femmes de fixer des objectifs réalistes en matière de mobilisation des ressources ;

5. *Approuve* les ressources inscrites au budget institutionnel pour un montant de 204,4 millions de dollars, qui doivent permettre de renforcer l'efficacité et la productivité de l'organisation, et note que, sur ce montant prévisionnel, 37,3 millions de dollars correspondent au recouvrement des coûts au titre des autres ressources ;

6. *Note* que, dans l'éventualité où le montant effectif des coûts recouverts serait supérieur aux prévisions figurant dans le projet de budget, la différence pourra être allouée aux activités de gestion afin que davantage de ressources ordinaires servent à financer des activités relatives aux programmes ; *prie* la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive de présenter un compte rendu au Conseil d'administration sur l'utilisation des ressources dans le cadre du prochain projet de budget ; et *demande* à ONU-Femmes de poursuivre ses efforts en vue d'une réduction globale du ratio de ses coûts de gestion ;

7. *Prend note* du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) ([UNW/2019/7](#)) et des recommandations qu'il contient, ainsi que de la réponse qui y a été apportée par ONU-Femmes ;

8. *Demande* à ONU-Femmes d'inclure des informations à ce sujet dans ses prévisions budgétaires intégrées pour 2022-2023, notamment en ce qui concerne les recommandations suivantes :

a) poursuivre l'examen de la composition globale de ses effectifs et veiller à ce que les dotations en personnel soient à la mesure des tâches qui ont été confiées à l'Entité, et réagir de manière prioritaire à la tendance actuelle à l'emploi croissant d'un personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaire chez ONU-Femmes, tant au niveau du siège que sur le terrain ;

b) continuer d'examiner la répartition des postes entre le siège de l'Entité et les bureaux extérieurs, et procéder aux ajustements nécessaires en veillant à ce que cette répartition soit fondée sur une analyse approfondie du mandat et des

fonctions confiés à ONU-Femmes ; fournir des informations sur les responsabilités du personnel d'ONU-Femmes affecté au siège et aux bureaux extérieurs ;

c) continuer d'améliorer la parité hommes-femmes et de travailler à davantage d'équité dans la répartition géographique du personnel d'ONU-Femmes ;

9. *Rappelle* la Résolution [A/RES/64/289](#) de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui dispose que « les ressources nécessaires au fonctionnement des mécanismes normatifs intergouvernementaux seront prélevées sur le budget ordinaire et approuvées par [ladite Assemblée] ; les ressources nécessaires au fonctionnement des mécanismes opérationnels intergouvernementaux et aux activités opérationnelles à tous les niveaux seront prélevées sur les contributions volontaires et approuvées par le Conseil d'administration » ;

10. *Prie* la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive de présenter, dans le cadre de ses prévisions budgétaires intégrées pour 2022-2023, un compte rendu détaillé sur les initiatives en cours concernant la gestion du changement ainsi que sur les conséquences qui en découlent en matière de ressources pour gagner en efficacité et en productivité.

2019/11

Dialogue structuré sur le financement des objectifs du Plan stratégique 2018-2021 d'ONU-Femmes pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note* du rapport [UNW/2019/8](#) et encourage ONU-Femmes à poursuivre tout au long de l'année son dialogue structuré avec l'ensemble des États membres afin de suivre et d'évaluer le niveau des financements reçus par rapport à la totalité du budget intégré qui a été approuvé, d'une part, et la prévisibilité, la flexibilité et l'alignement des ressources financières destinées à la mise en œuvre du Plan stratégique 2018-2021, d'autre part, pour agir en conséquence ;

2. *Prie* ONU-Femmes de maintenir les efforts visant à améliorer son efficacité, sa productivité, sa transparence et son respect du principe de responsabilité, et, à cet égard, de continuer à fournir des informations sur les activités relatives à ses programmes dans le cadre des travaux du Conseil d'administration ;

3. *Encourage* tous les États membres en mesure de le faire à augmenter leurs contributions volontaires à ONU-Femmes, en particulier celles qui concernent les ressources ordinaires, et les invite à privilégier les financements conformes au Plan stratégique 2018-2021 et permettant une certaine flexibilité ainsi qu'un respect des délais fixés, si possible dans le cadre d'engagements pluriannuels ;

4. *Rappelle* la décision [2016/4](#), paragraphe 10, et encourage ONU-Femmes à continuer d'intensifier ses efforts pour diversifier ses sources de financement, y compris en sollicitant le secteur privé ainsi que d'autres acteurs, pour faire progresser la mise en œuvre du Plan stratégique 2018-2021 ;

5. *Invite* ONU-Femmes à continuer de jouer un rôle de premier plan dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, notamment dans le cadre des mécanismes de financement commun et des autres dispositifs de financement ;

6. *Prend note* de l'intention affichée par ONU-Femmes de mettre en place des guichets de financement thématiques conformément au Pacte de financement, à la politique interorganisations préférentielle de recouvrement des coûts et à une stratégie harmonisée avec d'autres fonds et programmes des Nations Unies ; demande à ONU-Femmes de présenter une analyse plus poussée ainsi que des informations sur les plans spécifiques relatifs à cette question dans le cadre du dialogue structuré sur le financement, en tenant compte des enseignements tirés d'autres financements et d'autres programmes ainsi que de son mandat en tant qu'Entité composite ;

7. *Accueille favorablement* les mesures prises par ONU-Femmes, en collaboration avec le système des Nations Unies pour le développement, dans le but de tenir les engagements pris dans le cadre du Pacte de financement ; encourage ONU-Femmes à poursuivre le dialogue avec toutes les entités du système des Nations Unies pour le développement et les États membres afin que tous progressent de concert vers le respect des engagements mutuels et interdépendants qu'ils ont pris au titre du Pacte de financement ;

8. *Prie* ONU-Femmes, dans le cadre de ses rapports concernant le dialogue structuré sur le financement, de lui présenter, avant sa deuxième session ordinaire de 2020, des rapports annuels harmonisés faisant le point, pour chaque entité, sur l'exécution des engagements pris et sur la contribution aux engagements collectifs pris au titre du Pacte de financement, notamment en ajoutant des jalons annuels, des exemples de résultats à l'échelle des pays et un exposé sur les progrès escomptés à l'avenir en vue de la réalisation des objectifs non encore atteints ;

9. *Invite* ONU-Femmes à continuer son réexamen de la présentation et du contenu du rapport relatif au dialogue structuré sur le financement de façon à aligner les ressources, y compris celles consacrées aux programmes, sur les résultats attendus tels qu'ils sont décrits dans le Plan stratégique 2018-2021, en tenant compte des informations annuelles sur les ressources ordinaires, les autres ressources, les écarts de financement et les projections au regard des objectifs et des résultats spécifiques de l'organisation et des programmes, ainsi que des solutions proposées, et prie ONU-Femmes de lui présenter, d'ici la première session ordinaire de 2020, des pistes susceptibles d'améliorer la qualité du dialogue structuré sur le financement.

2019/12

Examen conjoint des définitions des coûts existantes et des classifications des activités et des coûts associés

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note* de l'analyse présentée dans le cadre de l'examen conjoint des définitions des coûts existantes et des classifications des activités et des coûts associés ([DP/FPA-ICEF-UNW/2019/1](#)) ;

2. *Rappelle* la décision 2018/6 et le paragraphe 35 de la résolution [71/243](#) sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;

3. *Approuve* les recommandations n° 1 et n° 2 figurant dans ce rapport et préconisant une harmonisation accrue, lesquelles doivent être effectivement appliquées dans les budgets intégrés des organisations concernées à compter de 2022, et demande à ONU-Femmes, en collaboration avec le PNUD, le FNUAP, l'UNOPS et l'UNICEF, de formuler les propositions budgétaires et informations financières intégrées figurant dans leurs rapports annuels selon une terminologie et un format normalisés, étant entendu que toutes les catégories de coût et tous les groupes sectoriels y figureront mais ne seront pas tous applicables ;

4. *Prend note* de la recommandation n° 3, dans laquelle il est préconisé de prévoir des rubriques de coûts distinctes dans le plan de ressources intégrées, afin d'obtenir des ouvertures de crédits séparées des autres ressources du budget institutionnel pour les activités indépendantes de contrôle et d'assurance ainsi que pour les contributions au titre du partage des coûts liés au système des coordonnateurs résidents, et de faire rapport à leur sujet, et *attend avec intérêt* de recevoir, à sa première session ordinaire de 2020, de plus amples informations sur ce point pour pouvoir l'analyser de façon plus approfondie avant l'adoption éventuelle de la recommandation.

2019/13

Méthodes de travail du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration,

1. *Salue* la réponse conjointe élaborée par les secrétariats des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) ;

2. *Prie* son secrétariat, en collaboration avec les secrétariats des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et de l'UNICEF, de lui présenter, pour examen et délibération à sa première session ordinaire de 2020, i) un programme de travail annuel de référence – prévoyant des séances d'information informelles, pour chacune des trois options présentées dans la réponse conjointe – assorti d'un texte explicatif sur les modifications envisagées et l'incidence qu'elles devraient avoir sur l'efficacité et la productivité des activités de contrôle du Conseil d'administration, et ii) des informations détaillées sur les questions énumérées intéressant tous les Conseils d'administration.